ESTIMATES

Canadian Nuclear Safety Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/17-2000
ISBN 0-660-61402-2

101-03795/

Foreword

On April 24, 1997, the House of Commons passed a motion dividing on a pilot basis the *Part III of the Estimates* document for each department or agency into two separate documents: a *Report on Plans and Priorities* tabled in the spring and a *Departmental Performance Report* tabled in the fall.

This initiative is intended to fulfil the government's commitments to improve the expenditure management information provided to Parliament. This involves sharpening the focus on results, increasing the transparency of information and modernizing its preparation.

The Fall Performance Package is comprised of 83 Departmental Performance Reports and the President's annual report, *Managing for Results 2000.*

This ***Departmental Performance Report,*** covering the period ending March 31, 2000 provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999-00 tabled in Parliament in the spring of 1999.

Results-based management emphasizes specifying expected program results, developing meaningful indicators to demonstrate performance, perfecting the capacity to generate information and reporting on achievements in a balanced manner. Accounting and managing for results involve sustained work across government.

The government continues to refine its management systems and performance framework. The refinement comes from acquired experience as users make their information needs more precisely known. The performance reports and their use will continue to be monitored to make sure that they respond to Parliament's ongoing and evolving needs.

This report is accessible electronically from the Treasury Board Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to the TBS Internet site or to:

Planning, Performance and Reporting Sector
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A OR5
Tel: (613) 957-7167
Fax (613) 957-7044

Canadian Nuclear Safety Commission

Performance Report

For the
period ending
31 March 2000

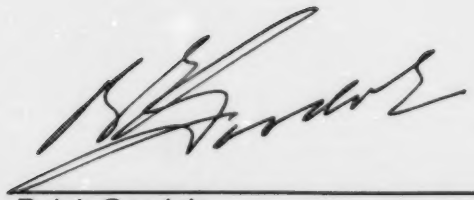

Ralph Goodale
Minister of Natural Resources Canada

Table of Contents

Executive Summary **1**

Section I. Message from the President **3**

Section II. Departmental Performance **5**

A. Societal Context 5
B. Performance Results Expectations and Chart of Key Results Commitments 7
C. Government-wide Priorities 9
D. Performance Accomplishments 11
- Presentation of Financial Information 11

Section III. Consolidated Reporting **19**

Section IV. Financial Performance **21**

A. Financial Performance Overview 21
B. Financial Summary Tables List 23
C. Financial Summary Tables 25

Section V. Departmental Overview **31**

A. Mandate, Mission and Vision 31
B. Departmental Organization 32
C. Organizational Chart 35

Section VI. Other Information **37**

A. Contact List 37
B. Legislation Administered and Associated Regulations 37
C. List of Statutory Annual Reports and Other Departmental Reports 37

Executive Summary

The Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) spent $54 million in 1999-2000 regulating the use of nuclear energy and materials to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.

In May 2000, the *Nuclear Safety and Control Act (NSCA)* came into force and the former Atomic Energy Control Board became the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC). During 1999-2000, preparation continued for the transition to the new regulatory regime, including the development of new regulations and supporting regulatory documents and consultation with industry, government agencies and other stakeholders. Although the organization was the Atomic Energy Control Board for this reporting period, to mark the transition and to reduce confusion, throughout this report it is referred to as the Canadian Nuclear Safety Commission or CNSC (with a few exceptions).

CNSC performance expectations for 1999-00 were:

- effective administration of the nuclear regulatory regime in Canada;
- a strengthened safeguards system;
- the implementation of the *Nuclear Safety and Control Act;*
- improved communication and openness;
- improved organizational effectiveness and efficiency; and
- a corporate compliance strategy.

Significant performance accomplishments for the reporting period included:

- continuing to administer the *Atomic Energy Control Act* while preparing for the transition to the *Nuclear Safety and Control Act;*
- training staff on the *NSCA* and regulations;
- consultation with industry to finalize the regulations to the *NSCA* and to facilitate a smooth transition to the new regulatory regime;
- the development and dissemination of documents to provide guidance to licensees, in particular with relation to the *NSCA* and regulations;
- preparation for the implementation of the Additional Protocol to Canada's Safeguards Agreement with the International Atomic Energy Agency (IAEA);
- the launch of a new Web site to provide more information to licensees, the public and other interested parties;
- the adoption of an integrated approach to corporate planning; and
- the development of a corporate compliance policy.

Section I: Message from the President

I am pleased to present to Parliament and Canadians, the fourth Atomic Energy Control Board Performance Report.

During the reporting period, the organization continued to prepare for the transition to new legislation and an improved regulatory regime. On May 31, 2000, the *Nuclear Safety and Control Act* came into effect and the Atomic Energy Control Board became the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC). This transition represents the culmination of several years' work and provides Canada with a modern nuclear regulatory regime, with powers and standards that are amongst the best in the world.

In addition to the considerable effort expended to ensure a smooth transition to the new regime, efforts continued to advance the revitalization of our internal management and accountability practices. Steps were taken to further enhance our relationships with federal, provincial/territorial and international organizations to foster effective cooperation, coordination and harmonization of regulatory activities.

A significant event of 1999-2000 was the turn of the millennium and the potential impact of the year 2000 (Y2K) computer date-recognition problem on the safe operation of the nuclear industry. The CNSC worked with our licensees, international regulatory counterparts and governments at all levels to ensure that action was taken to address the Y2K issue and that contingency plans were in place, prior to December 31, 1999. When the changeover to 2000 occurred, there were no serious issues that arose within the industry or at headquarters and site offices. Furthermore, the reciprocation with international regulators served to strengthen that network and to promote continued cooperation and interchange beyond the specific issue of Y2K.

This is the last Performance Report that I will be submitting on behalf of the Canadian Nuclear Safety Commission. My term as President and CEO comes to an end at the end of the calendar year. During my tenure, the organization developed and prepared new legislation and regulations, and carried out internal reforms and changes to the organization that are building a strong corporate foundation to support a strengthened regulatory framework. It is gratifying to be able to look back and see the progress that has been made and to look forward in the knowledge that the commitment of the CNSC and its staff is to continue to develop and implement regulatory practices that will protect health, safety, security and the environment and respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.

Agnes J. Bishop, M.D.

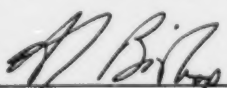

Section II: Departmental Performance

A. Societal Context

1. Objectives

The objectives of the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) program are to limit, to a reasonable level and in a manner that is consistent with Canada's international obligations, the risks to national security, the health and safety of persons and the environment that are associated with the development, production and use of nuclear energy and the production, possession and use of nuclear substances, prescribed equipment and prescribed information; and to implement in Canada measures to which Canada has agreed respecting international control of the development, production and use of nuclear energy, including the non-proliferation of nuclear weapons and nuclear explosive devices and to support international efforts to develop, maintain and strengthen the nuclear non-proliferation and safeguards regimes.

2. Strategic Priorities

During this year of preparation for the transition to the *Nuclear Safety and Control Act (NSCA)*, the CNSC's strategic priorities focused on :

- implementation of the *NSCA;*
- improving regulatory effectiveness and efficiency;
- improving management processes and leadership skills;
- reforming the human resources framework; and
- communicating effectively, both internally and externally.

3. Key Co-delivery Partners

The CNSC is a departmental corporation, named in Schedule II of the *Financial Administration Act*, reporting to Parliament through the Minister of Natural Resources Canada. The CNSC works with Natural Resources Canada, Health Canada, Transport Canada, Environment Canada, Human Resources Development Canada, Fisheries and Oceans Canada and the Department of Foreign Affairs and International Trade as well as provincial/territorial government regulators, to cooperate on regulatory issues that impact on or originate with the nuclear industry.

4. Social and Economic Factors

On May 31, 2000, the Atomic Energy Control Board became the Canadian Nuclear Safety Commission, with a clearer and stronger mandate to establish and enforce health, safety, security and environmental standards and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy. The most urgent challenge facing Canada's nuclear regulator in the coming year is to ensure the effective implementation of the *NSCA* and regulations. The new regulatory regime and related processes must be fully documented, understood and applied.

The demographics of CNSC staff are such that many experienced professionals will be retiring over the next few years. There is a decreased interest in, and opportunity for, pursuing nuclear science at university and it is difficult to compete with private industry to attract and keep trained, experienced workers. These factors indicate the need for the CNSC to concentrate on recruiting, succession planning and training to counter-act the loss of experience and corporate memory.

Another challenge is the introduction of competition and privatization into the electrical power production industry. Increased competition created by commercial deregulation must not lead to decreased attention to safety. Similarly, deregulation and privatization initiatives must not slow progress in ensuring that appropriate waste management strategies and decommissioning plans are in place and being implemented.

A key challenge of 1999-2000 was the possibility for problems in computer operations due to the transition to the year 2000 ("the Y2K bug"). In cooperation with our licensees, the CNSC developed a comprehensive strategy to deal with the potential Y2K problems. Contingency plans were developed, particularly in relation to loss of power and telecommunications. Internally, the CNSC undertook detailed systems testing, network remedial action, and replaced and upgraded systems, computer hardware and software. As a result of the preparations by licensees and the CNSC, no significant incidents occurred during the Y2K transition period.

B. Performance Results Expectations and Chart of Key Results Commitments

CNSC performance expectations (objectives), articulated in the *1999-2000 Estimates, A Report on Plans and Priorities*, are:

1. Serving Canadians

- effective administration of the nuclear regulatory regime in Canada;
- a strengthened safeguards system;
- implementation of the *Nuclear Safety and Control Act*; and
- improved communication and openness.

2. Internal Performance

- improved organizational effectiveness and efficiency; and
- a corporate compliance strategy.

Chart of Key Results Commitments:

The Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) has a mandate

to provide Canadians with:	to be demonstrated by:	achievement reported in:
assurance that the use of nuclear energy in Canada does not pose undue risk to health, safety, security and the environment	■ a regulatory framework	DPR Section II D CNSC Web site (www.nuclearsafety.gc.ca)
	■ high levels of compliance in regulated activities	DPR Section II D
	■ low frequency of safety-significant events	DPR Section II D
	■ low levels of radiation exposure to humans and the environment	DPR Section II D
	■ public confidence in the AECB (CNSC)	DPR Section II D
assurance that Canadian nuclear material, equipment and technology are not contributing to the spread of nuclear weapons	■ control of import and export operations	DPR Section II D
	■ support of international efforts to develop, maintain and strengthen the nuclear non-proliferation regime	DPR Section II D

C. Government-wide Priorities

The objectives and programs of the CNSC contribute specifically to three government-wide priorities as set out in the *Speech from the Throne* of October 1999. They are:

- *Health and Quality Care*

The CNSC contributes to and promotes the health and safety of Canadians by regulating the use of nuclear energy and materials. Working with federal partners such as Environment Canada, Department of Foreign Affairs and International Trade and Health Canada, the CNSC endeavours to limit, to a reasonable level, the risks that are associated with the production, possession and use of nuclear substances.

- *The Environment*

The *Nuclear Safety and Control Act* and the *Canadian Environmental Assessment Act* place a range of obligations on the CNSC with respect to protecting the environment. The CNSC works with federal and provincial/territorial agencies to integrate environmental assessment and protection into the regulatory regime and to reduce the risk to the environment from the use of nuclear substances.

- *Canada's Place in the World*

The CNSC promotes global peace and security through its role in fulfilling Canada's obligations with regard to nuclear non-proliferation policy and safeguards. The CNSC verifies that Canada's nuclear exports are used only for peaceful purposes, manages the implementation of the IAEA Safeguards measures in Canada, and contributes to the emergence of a more effective and comprehensive international nuclear non-proliferation regime.

D. Performance Accomplishments

Presentation of Financial Information

Canadian Nuclear Safety Commission	
Planned Spending	**$51,523,000**
Total Authorities	***$54,681,507***
Actuals	$53,745,753

Variances between planned spending and total authorities are mainly attributable to the 1998-99 carry-over ($1.9 million), the economic increase ($0.5 million) and increased statutory employee benefits ($0.8 million).

1. Serving Canadians

Key Results: ***High levels of compliance in regulated activities***
Low levels of safety-significant events
Low levels of radiation exposure to humans and the environment
Control of import and export operations

Objective: ***Effective administration of the nuclear regulatory regime***

Context:

The *Atomic Energy Control Act* and its successor, the *Nuclear Safety and Control Act* along with their regulations impose requirements on all persons who produce, import, export, transport, refine, possess, own, use or sell nuclear materials in Canada, as well as others who are identified in the regulations. These requirements are elaborated and augmented by licence conditions and guidance documents. Compliance is achieved through promotion, assessment, inspection and enforcement activities. This regulatory regime is the means by which the CNSC achieves its mission to regulate the use of nuclear energy and materials to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.

Key Activities:

- During the reporting period, CNSC staff continued to administer the *Atomic Energy Control Act* and its regulations to verify that health, safety, security and environmental protection requirements were recognized and met by licensees, while preparing for the transition to the *Nuclear Safety and Control Act.*

- Regulatory documents, such as policies, standards, guides, notices, procedures and information documents to help licensees, the public and other stakeholders understand the requirements under the *Atomic Energy Control Act* and the new *Nuclear Safety and Control Act*, continued to be developed and issued.

- As well as the standards developed by the CNSC, work was done with the Canadian Standards Association to produce standards covering many major areas including quality assurance, structural integrity, environmental qualification, and fire protection for Canadian power reactors, and with the industry on a structural integrity standard for research reactors. The CNSC also cooperates with the IAEA (International Atomic Energy Agency) in the development of international nuclear standards including those for transportation and container certification, radiation and environmental protection, waste management, and quality assurance.

- Continuing to enhance regulatory control, compliance and emergency preparedness are the means the CNSC employs to protect Canadians and the environment from exposure to radiation, and to radioactive and hazardous substances. This includes carrying out quality assurance assessments and audits; assessing human/machine interface and human performance issues at licensed facilities; conducting routine inspections to verify licensee performance; establishing priorities for corrective actions; monitoring and confirming corrective actions; evaluating licensee staff training programs and competencies; evaluating and assessing radiation and environmental protection programs on-site at licensed facilities, as well as conducting technical reviews of licensee documentation. During the reporting period, the CNSC was one of the Canadian organizations which participated in CANATEX 3/INEX 2, an international exercise designed to test all aspects of nuclear emergency response. Overall, the CNSC response was demonstrated to be effective; however, it was noted that some improvements were warranted in three areas: provision of information to the public during an emergency, documentation of procedures, and training of CNSC staff in their roles during emergency response. A program to address these concerns has been implemented.

- A database, established to allow the electronic transfer of environmental monitoring data from licensees, can be analysed by CNSC staff to evaluate trends and verify quality control of monitoring procedures and analysis methods. A review of hardware and software

requirements to support the system and the resolution of technical difficulties are in progress.

- More comprehensive reporting of staff activities in licensing documents has led to improved consistency and a more transparent regulatory process. Staff are employing the CNSC Performance Indicator Set, objective quantitative measures for safety and the safe performance of nuclear power stations, as an integrated part of the approved licensing process for power reactors. Performance indicators improve the CNSC's ability to assess safety, rate it in comparison with other countries, and further modify and enhance its regulatory activities and requirements.

Key Results: ***Support of international efforts to develop, maintain and strengthen the nuclear non-proliferation regime***

Objective: ***A strengthened safeguards system***

Context:

The unique responsibility of the CNSC for ensuring consistency and fulfilling Canada's international nuclear non-proliferation, safeguards and security obligations continued during this reporting period. Efforts concentrated on: implementation of IAEA traditional safeguards; preparation for the implementation of the Additional Protocol and development of Integrated Safeguards; application of nuclear non-proliferation policy; and participation in the international nuclear security regime. In addition, the CNSC provided technical support for initiatives associated with the Fissile Material Cut-off Treaty, the Comprehensive Test Ban Treaty, the Nuclear Suppliers Group and the Zangger Committee. The CNSC provided expertise for an IAEA International Physical Protection Advisory Service mission to Peru to aid in addressing international concerns with the physical protection of nuclear facilities and material. In addition, the CNSC, in conjunction with Department of Foreign Affairs and International Trade, ensured that measures for the physical protection of nuclear materials in Canada are consistent with Canada's international obligations.

Key Activities:

- Canada signed the Additional Protocol to its Safeguards Agreement with the IAEA, expected to come into force in the fall of 2000. The Protocol gives the IAEA a basis to implement strengthened safeguards measures through increased access to information and locations associated with a state's nuclear fuel cycle. The CNSC continued to inform stakeholders of the requirements for Protocol implementation, and worked closely with

licensees and industry to assemble information for the initial declaration and access requirements.

- The CNSC continued to assist the IAEA through the CNSC-administered Canadian Safeguards Support Program (CSSP), with the development of radiation-monitoring equipment, training on CSSP-developed equipment and application of satellite imaging for safeguards. In addition, Canada provided, at the request of the IAEA, technical experts in the safeguards field, including an expert to serve on an IAEA action team set up by the UN Security Council to eliminate Iraq's weapons of mass destruction and the means to produce and use them.

- In support of Canada's nuclear non-proliferation policy, the CNSC continued to verify that Canada's nuclear exports are used only for peaceful, non-explosive purposes, and to contribute to the emergence of a more effective and comprehensive international nuclear non-proliferation regime. The CNSC licensed the export of nuclear materials, deuterium, equipment and technology, nuclear dual-use items and the import of nuclear materials and deuterium.

Key Result: ***An effective regulatory framework***
Objective: ***Implementation of the Nuclear Safety and Control Act (NSCA)***

Context:

The new *Nuclear Safety and Control Act*, along with the regulations that provide the concrete means by which the *NSCA* is implemented, provide the cornerstone of an effective nuclear regulatory framework in Canada. Since the legislation was passed in 1997, the CNSC has devoted significant effort to the preparation of regulations and consultation with industry representatives, provincial/territorial and federal governments, the public and technical experts. The transition from the *Atomic Energy Control Act* to the *Nuclear Safety and Control Act* presents particular challenges and involves all staff.

Key Activities:

- As the regulations for the *NSCA* were finalized, consultation with industry stakeholders across the country intensified to facilitate a smooth transition to the new regulatory framework. These consultations also set the stage for improved working relationships with licensees in the areas of compliance and safety culture. CNSC staff remain available to address licensee questions and concerns directly or through information sessions planned for the coming year.

- To ensure a consistent understanding and interpretation of the *NSCA* and regulations, intensive training continued for CNSC staff. As well, several staff members have been designated as "subject matter experts" on the new regulations. Training will continue into the next year.

- The CNSC relies on a variety of guidance documents to further explain regulatory requirements and provide direction to licensees, in particular with relation to the *NSCA* and regulations. Subjects covered include: decommissioning; financial guarantees; preparing licence applications for non-reactor nuclear facilities; guidance for CNSC staff in reviewing applications; licence application guides for licensees and staff; quality assurance and human factors assessment; radiation and environmental protection; dosimetry services licensing; training and qualification of workers; and certification of persons; measuring airborne radon progeny; preparing codes of practice to control radiation doses; and submitting information on waste management systems. Following public consultation, documents are amended as necessary, published and made available on the CNSC Web site.

- The new regulatory framework required the review of, and, in some cases, modification to the format and conditions of licences. A list of the classes of licences that can be issued by the CNSC under the *NSCA* was developed. The licence format was revised to reflect a corporate standard and the new regulatory regime. Licence conditions that duplicated requirements of the *Nuclear Safety and Control Act* and regulations were removed and new licence conditions were written to address health and safety issues for several use types. The transition of licences from the AECB to the CNSC is underway and licensees will receive information packages detailing their new licence and licence conditions.

Key Result: ***Public confidence in the AECB (CNSC)***
Objective: ***Improved communication and openness***

Context:

Transparency in decision-making and openness in communication and consultation with the public continues to be a fundamental objective of the CNSC. A significant effort is being made to make the nuclear regulatory process more accessible to Canadians and to make the public more aware of the role and activities of the CNSC.

Key Activities:

- A greater understanding of the activities of the CNSC and how the commission contributes to Canadians' health, safety and security is necessary if the public is to have confidence in

the CNSC and its ability to fulfill its mandate. During the reporting period, CNSC staff worked towards ensuring the organization is visible, accessible and answerable to the public by: participating in public meetings and discussions; responding to public enquiries and comments; consulting with communities, licensees, governments and other stakeholders; and through the dissemination of information.

- The CNSC launched a new Web site that contains expanded and current information, and which provides licensees and the public with easier access to technical and administrative information.

- To improve communications with stakeholders, the public and the media, training was provided in media relations and presentation skills.

- Maintaining productive relationships with other government agencies and regulatory partners is an ongoing activity and goal of the CNSC. Communication and consultation is particularly important in the context of the *NSCA* and the CNSC's ongoing efforts to reduce regulatory overlap and duplication. CNSC staff participated in inter-agency working groups, consulted on the division of responsibilities with provincial/territorial counterparts and shared information and expertise with government and regulatory partners.

- Openness and transparency is also important in the context of internal operations and the management of human resources. The CNSC improved internal communications through the increased use of information-sharing, feedback mechanisms, and an enhanced commitment to teamwork.

2. Internal Performance

Key Result: ***An effective regulatory framework***
Objective: ***Improved organizational effectiveness and efficiency***

Context:

In addition to the challenge of implementing legislative changes to the nuclear regulatory regime, the CNSC must address the issues of organizational competence, credibility and effectiveness. Improving the CNSC's management and leadership culture and reforming human resources practices continue to be primary objectives for the CNSC.

Key Activities:

- To clarify accountabilities and ensure that the activities of the CNSC are clearly focused, corporate mandate, mission and vision statements were developed. A corporate strategic plan, detailing strategic directions and specific objectives, was developed and distributed to staff. An integrated approach to corporate planning was approved for the CNSC, including the implementation of a formal planning cycle with management strategic planning sessions, interdivisional planning teams and the centralized coordination of corporate planning documents. Management strategic planning sessions took place during the reporting period, produced a strategic plan for 2000-2001 and laid the groundwork for the drafting of a corporate plan. The Regulatory Operations Committee was formed, to establish consistency in approach and implementation throughout the CNSC.

- During the reporting period, the Audit and Evaluation Group continued to review program performance and management effectiveness. Management acted on the key findings of a review of the way in which staff made use of services provided by the CNSC Legal Services Unit. An audit of internal Y2K preparedness was completed. A review on regulatory assessment of authorized power plant staff was reported in the period and commitments were made to introduce corrective measures related to the report's findings.

- A pilot project on performance indicators was completed in one business area. New inspection checklists and grading systems were established to provide a clearer understanding of the compliance verification process and to ensure consistency and understanding internally and with licensees.

- The CNSC's regulatory effectiveness is dependent on the people it employs to carry out its mandate. The nature of the work performed by staff is multifaceted and complex. Continuous staff development and learning is vital to ensure the CNSC's ongoing effectiveness as a regulator. To facilitate this, the organization has adopted an integrated and comprehensive approach to its succession issues including: the adoption of a new Employee Mobility Policy, that calls for the implementation of a new assignment program and introduction of a systematic human resources planning process; a comprehensive management and executive development program based on the CNSC Leadership Competency Profiles and the design, development and implementation of the first phase of a succession management program called the Early Identification of Management Potential Program, that will identify, through a systematic and rigorous assessment process, those employees who have the greatest potential to become executives in the near future

- The CNSC continued its long-standing practice of consultation and cooperation with other associated regulatory bodies (federal and provincial/territorial) to reduce regulatory burden wherever practicable. During 1999-2000, discussions continued with Government of Saskatchewan officials concerning the optimization of federal and provincial efforts in the regulation of the uranium mining industry in that province. These discussions led to an

agreement on the process to be followed as well as on the contents of a Memorandum of Understanding to be established between the two parties. As well, consultations were held with other government agencies to coordinate the renewal of operating licences and the preparation of reports under the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA).

Key Result: ***High levels of compliance in regulated activities***
Objective: ***A corporate compliance strategy***

Context:

Verifying compliance with the *NSCA*, regulations, standards and licence conditions is an essential part of fulfilling the CNSC's mandate. A project was initiated in 1999 with the aim of establishing an integrated and systematic approach to compliance. The project should be completed by the end of 2001-2002. It will redesign the CNSC's approach to compliance to take into account the state-of-the-art knowledge associated with compliance programs, and will contain all elements that are key to a successful implementation of such an approach.

Key Activities:

- The draft compliance policy was approved for public consultation.
- The compliance program manual, which provides corporate guidance and direction to CNSC staff on how to implement the compliance policy, was approved and issued in its initial version.
- The development of service line compliance activities for compliance promotion, verification, and guidance for the use of enforcement measures is underway.
- The design of technical guidance and direction on how technical activities will be applied as part of service line compliance activities is ongoing.

Section III: Consolidated Reporting

Regulatory Initiatives

The preparation of regulations pursuant to the *Nuclear Safety and Control Act* is a key regulatory initiative undertaken by the CNSC. While these regulations cannot be considered major or significant in terms of economic impact and public acceptance, or from a government policy perspective, they nevertheless affect how the newly-created Canadian Nuclear Safety Commission meets its mandate. The regulations were drafted to place current regulatory requirements in a form that is compatible with the *Nuclear Safety and Control Act*. Changes, such as lower dose limits, reactor operator certification and the requirement for financial guarantees, have been incorporated into the regulations to reflect more up-to-date standards and policy decisions in nuclear regulation. These changes will affect stakeholders in the nuclear industry. The regulations came into force with the *Nuclear Safety and Control Act* on May 31, 2000.

Section IV: Financial Performance

A. Financial Performance Overview

The summary tables that follow present an overview of the CNSC's financial performance. Financial information presented in most tables includes three figures:

- "Planned Spending" represents the CNSC's appropriations at April 1, 1999;
- "Total Authorities" includes planned spending plus additional spending approved by Parliament during the fiscal year; and
- "Actual" represents the actual expenditures incurred by the CNSC for the fiscal year.

In 1999-2000, the CNSC moved from a single business line to a structure of two business lines: "Health, Safety, Security and Environmental Protection" and "Non-Proliferation and Safeguards". Financial summary tables presenting information by business line reflect this new structure, but in this period of transition, the numbers provided are an estimate of the breakdown between the two business lines.

In 1999-2000, the CNSC's planned spending of $51.5 million consisted of an operating budget of $50.9 million and a transfer payment budget (Grants and Contributions) of $0.6 million. The transfer payments budget consisted of a $0.6 million contribution to the IAEA for the Canadian Safeguards Support Program and several smaller grants and contributions to other international and non-profit organizations.

In addition to the $51.5 million planned spending, the CNSC received supplementary funding of $3.2 million, for a total authority of $54.7 million. The supplementary funding included the 1998-99 carry-over ($1.9 million); the economic increase ($0.5 million) and increased statutory employee benefits ($0.8 million).

In 1999-2000, the CNSC recovered $39.7 million in non-respendable revenues, which represents 74% of the $53.7 million in total expenditures.

B. Financial Summary Tables List

Table #	Title
1	Summary of Voted Appropriations
2	Comparison of Total Planned to Actual Spending
3	Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
4	Crosswalk Between Old Structure and New Structure
5	Non-Respendable Revenues
6	Statutory Payments
7	Transfer Payments

C. Financial Summary Tables

Financial Table 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)				
Vote		**Planned Spending**	**1999-00 Total Authorities**	**Actual**
	Canadian Nuclear Safety Commission			
15	Program Expenditures	45.9	48.3	**47.3**
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	5.6	6.4	**6.4**
	Total CNSC	**51.5**	**54.7**	**53.7**

NOTE: Due to rounding, figures may not add to totals shown

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates and other authorities.

Variances between planned spending and total authorities are mainly attributable to the 1998-99 carry-over ($1.9 million), the economic increase ($0.5 million) and increased statutory employee benefits ($0.8 million).

Financial Table 2 - Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)							
Business Lines	**FTEs**	**Operating**	**Capital**	**Grants & Contributions**	**Total Gross Expenditures**	**Less: Respendable Revenues**	**Total Net Expenditures**
Health, Safety, Security and Environmental Protection							
planned spending	419	44.6	1.6	-	46.2	-	46.2
(total authorities)	-	*47.8*	*1.2*	*0.1*	*49.1*	-	*49.1*
(actuals)	-	**47.6**	**1.2**	**0.1**	**48.9**	-	**48.9**
Non-proliferation and Safeguards							
planned spending	23	4.7	-	0.6	5.3	-	5.3
(total authorities)	-	*5.0*	-	*0.6*	*5.6*	-	*5.6*
(actuals)	-	**4.2**	-	**0.6**	**4.8**	-	**4.8**
Total							
planned spending	442	49.3	1.6	0.6	51.5	-	51.5
(total authorities)	-	*52.8*	*1.2*	*0.7*	*54.7*	-	*54.7*
(actuals)	-	**51.8**	**1.2**	**0.7**	**53.7**	-	**53.7**
Other Revenues and Expenditures							
Non-Respendable Revenues							
planned							(37.6)
(total authorities)							-
(actuals)							**(39.7)**
Cost of services provided by other departments							
planned spending							5.0
(total authorities)							-
(actuals)							**5.1**
Net Cost of the Program							
planned spending							18.9
(total authorities)							-
(actuals)							**19.1**
NOTE: Due to rounding, figures may not add to totals shown.							

The CNSC moved to a two business line structure from that of a single business line in the fall of 1999. As such, the above represents an estimate of the breakdown between the two business lines.

Financial Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)					
			1999-00		
Business Lines	**Actual 1997-98**	**Actual 1998-99**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Health, Safety, Security and Environmental Protection	39.4	43.9	46.2	49.1	**48.9**
Non-proliferation and Safeguards	4.4	4.9	5.3	5.6	**4.8**
Total	**43.8**	**48.8**	**51.5**	**54.7**	**53.7**

The CNSC moved to a two business line structure from that of a single business line in the fall of 1999. As such the above represents an estimate of the breakdown between the two business lines.

Financial Table 4 - Crosswalk Between Old Structure and New Structure

Crosswalk Between Old and New Structures ($ millions)					
	New Structure		Old Structure		
Old Structure	Health, Safety, Security and Environmental Protection	Non-proliferation and Safeguards	Total ($$$)	FTEs	% of Total
Planned Spending					
Canadian Nuclear Safety Commission			51.5	442	100%
New Structure					
Total ($$$)	46.2	5.3	51.5		
FTEs	419	23		442	100%
% of Total	90%	10%			
Actual Spending					
Canadian Nuclear Safety Commission			53.7		100%
New Structure					
Total ($$$)	48.9	4.8	53.7		
FTEs	-	-		-	
% of Total	91%	9%			100%

Crosswalk from Old Structure

In September 1999, Treasury Board approved the Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS). The PRAS focuses on long-term intended results and provides the basis upon which corporate planning and reporting will occur. The business lines identified in the PRAS represent the two key program objectives outlined in legislation and in the mission statement (the regulatory mandate relating to "Health, Safety, Security and Environmental Protection" and responsibilities with respect to Canada's international obligations relating to "Nuclear Non-Proliferation and Safeguards").

Financial Table 5 - Non-Respendable Revenues

Non-Respendable Revenues by Business Line ($ millions)					
			1999-00		
Business Lines	**Actual 1997-98**	**Actual 1998-99**	**Planned Revenues**	**Total Authorities**	**Actual**
Health, Safety, Security and Environmental Protection	32.7	34.3	37.6	-	**39.7**
Non-proliferation and Safeguards	-	-	-	-	-
Total Non-Respendable Revenues	**32.7**	**34.3**	**37.6**	-	**39.7**

The CNSC moved to a two business line structure from that of a single business line in the fall of 1999. As such, the above represents an estimate of the breakdown between the two business lines.

Financial Table 6 - Statutory Payments

Statutory Payments by Business Line ($ millions)					
			1999-00		
Business Lines	**Actual 1997-98**	**Actual 1998-99**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Health, Safety, Security and Environmental Protection	3.7	4.9	5.0	5.8	**5.8**
Non-proliferation and Safeguards	0.4	0.5	0.6	0.6	**0.6**
Total Statutory Payments	**4.1**	**5.4**	**5.6**	**6.4**	**6.4**

The CNSC moved to a two business line structure from that of a single business line in the fall of 1999. As such, the above represents an estimate of the breakdown between the two business lines.

Financial Table 7 - Transfer Payments

Transfer Payments by Business Line ($ millions)					
			1999-00		
Business Lines	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending	Total Authorities	Actual
GRANTS					
Health, Safety, Security and Environmental Protection	-	-	-	-	-
Non-proliferation and Safeguards	-	-	-	-	-
Total Grants	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Health, Safety, Security and Environmental Protection	-	-	-	0.1	0.1
Non-proliferation and Safeguards	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Total Contributions	**0.6**	**0.6**	**0.6**	**0.7**	**0.7**
Total Transfer Payments	**0.6**	**0.6**	**0.6**	**0.7**	**0.7**

All grants and contributions amounts are less than $100,000 for all fiscal years except for the Contributions to the Cost-Free Manpower Assistance Program and to procure related goods and services required to execute the Canadian Support Program for the IAEA.

Section V: Departmental Overview

A. Mandate, Mission and Vision

Established in 2000 by the *Nuclear Safety and Control Act*, the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) is a departmental corporation, named in Schedule II of the *Financial Administration Act*. It is the successor to the Atomic Energy Control Board which was established in 1946 by the *Atomic Energy Control Act*. The CNSC reports to Parliament, as an independent agency of the Government of Canada, through the Minister of Natural Resources Canada.

Under legislation enacted by Parliament, and policies, directives and international commitments of the federal government, the CNSC's mandate is to:

- regulate the development, production and use of nuclear energy in Canada;
- regulate the production, possession, use and transport of nuclear substances, and the production, possession and use of prescribed equipment and prescribed information;
- implement measures respecting international control of the development, production, transport and use of nuclear energy and nuclear substances, including measures respecting the non-proliferation n of nuclear weapons and nuclear explosive devices;
- disseminate scientific, technical and regulatory information concerning the activities of the CNSC and the effects, on the environment and on the health and safety of persons, of the development, production, possession, transport and use referred to above; and
- undertake special projects.

The mission of the CNSC is to regulate the use of nuclear energy and materials to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.

The CNSC has articulated its vision statement as: regulatory excellence based on knowledge, objectivity, and consideration of all viewpoints.

B. Departmental Organization

Business Line Description

The CNSC adopted two business lines in the fall of 1999. They are:

- *Health, Safety, Security and Environmental Protection*
  The CNSC regulates the development, production, possession and use of nuclear energy, substances, equipment and information through a comprehensive licensing system. This system is designed to minimize the likelihood that nuclear workers, the public and the environment are exposed to unacceptable levels of radiation and to the radioactive or hazardous substances associated with nuclear technology. The CNSC regulates such operations and facilities as accelerators, non-power nuclear reactors, nuclear fuel facilities, nuclear research and test establishments, nuclear substance transport packages, pool-type irradiators, power reactors, radioisotopes, radioisotope production facilities, uranium mining and processing facilities and nuclear waste management facilities.

- *Non-Proliferation and Safeguards*
  The CNSC regulates non-proliferation and safeguards through the implementation of safeguards agreements between Canada and the IAEA and the nuclear non-proliferation provisions of Canada's nuclear cooperation agreements; and the maintenance of both a comprehensive nuclear materials/activity accounting/verification framework and a nuclear export and import licensing system. In addition, the CNSC participates in multilateral nuclear non-proliferation, safeguards and security initiatives to strengthen the international nuclear non-proliferation regime. The CNSC also provides advice to senior government officials on the development and application of Canada's nuclear non-proliferation policy, IAEA safeguards implementation and development and international issues concerning the security of nuclear material and facilities.

The President of the CNSC has overall responsibility for the delivery of the CNSC's business lines. Directors General are accountable for the delivery of those segments of each business line that fall within their areas of responsibility. The Directorate of Corporate Services provides central financial, administrative, information management and human resources services that support both business lines.
Accountability for the Health, Safety, Security and Environmental Protection business line is shared among the Directors General of the Directorate of Reactor Regulation, the Directorate of Fuel Cycle and Materials Regulation, the Directorate of Environmental and Human Performance Assessment, and the Secretariat.

Accountability for the Non-Proliferation and Safeguards business line rests with the Director General of the Secretariat.

Organization

Under the *NSCA*, the Commission may consist of not more than seven permanent members. At present there are 4 permanent members, the President being the only full-time member. The President is also the Chief Executive Officer of the CNSC and, as such, supervises and directs the work of the organization. Through the President, the Commission receives advice from two independent committees composed of external technical experts: the Advisory Committee on Radiological Protection (ACRP) and the Advisory Committee on Nuclear Safety. Advice is also provided by the Department of Justice Canada through a Legal Services Unit at the CNSC, and by a full-time Medical Liaison Officer from Health Canada.

Effective September 1, 1999, the former Group of Medical Advisors (GMA) was dissolved, and its advisory functions incorporated into the ACRP. The GMA was composed of senior medical professionals nominated by the provinces, Atomic Energy of Canada Limited, the Department of National Defence and Health Canada. The revised mandate of the ACRP ensures continued representation by the medical community.

The Audit and Evaluation Group, which is responsible for examining corporate management accountability and program performance issues and for making recommendations for improvement, reports directly to the President.

CNSC staff implement the policies of the Commission and make recommendations to the Commission on licensing matters. Staff are grouped in five directorates.

- The **Directorate of Reactor Regulation** regulates all nuclear power plants in Canada. It develops safety standards and licensing conditions related to the construction and operation of power reactors, assesses licence applications, prepares licensing recommendations to the Commission, and is responsible for compliance activities related to the operation of power reactors.

- The **Directorate of Fuel Cycle and Materials Regulation** regulates uranium mining and milling, and the subsequent refining and processing into fuel. It also regulates research facilities, medical and industrial particle accelerators, radioisotope production and use, decommissioning activities, the management of radioactive waste, and packaging for the transport of radioactive materials. The directorate assesses licence applications, prepares licensing recommendations to

the Commission, and is responsible for compliance activities within its areas of responsibility.

- The **Directorate of Environmental and Human Performance Assessment** assesses the performance of licensees in the areas of radiation and environmental protection, dosimetry services, quality assurance, personnel qualification and assessment, training and human factors. It is responsible for CNSC obligations related to the *Canadian Environmental Assessment Act*, for the investigation of accidents and other significant events, and for research programs and standards' development. The directorate provides technical training for CNSC personnel as well as foreign staff under cooperation agreements.

- The **Secretariat** provides administrative support to Commission and its advisory committees and working groups. It also provides services in the areas of external relations, corporate documents, public communications, and corporate planning and coordination. The Secretariat is also responsible for implementation of requirements to fulfil Canada's international non-proliferation, safeguards and security obligations, and for CNSC responsibilities under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*.

- The **Directorate of Corporate Services** manages the CNSC's human, information, financial and physical resources. It also administers its security and conflict of interest programs.

C. Organizational Chart

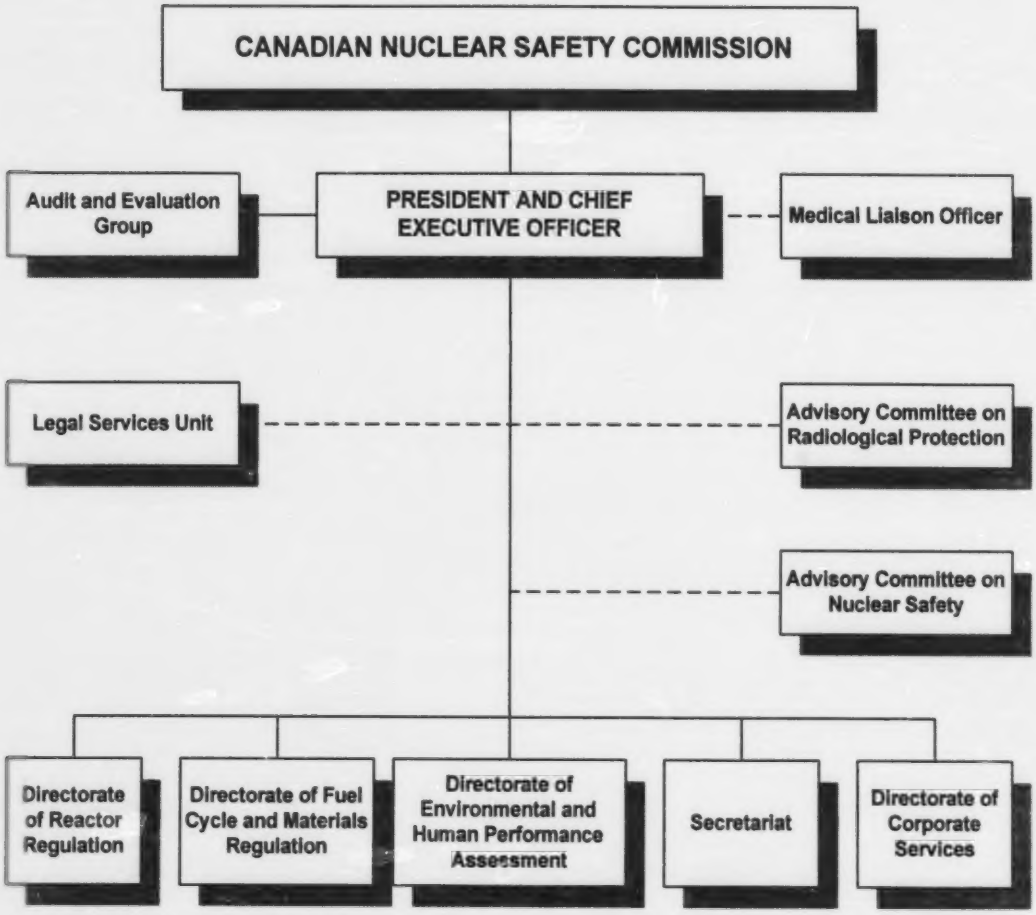

Note: ---------- **signifies an advisory role**

Section VI. Other Information

A. Contact Information

For further information about the Canadian Nuclear Safety Commission, contact:

Communications Division
Canadian Nuclear Safety Commission
280 Slater Street
P.O. Box 1046
Station B
Ottawa, Ontario
K1P 5S9

Telephone: 1-800-668-5284 (in Canada)
(613) 995-5894

Fax: (613) 995-5086

E-mail: info@cnsc-ccsn.gc.ca

Internet: www.nuclearsafety.gc.ca

B. Legislation and Associated Regulations Administered by the CNSC

The Minister of Natural Resources Canada has sole responsibility to Parliament for the following Acts and associated Regulations:

Nuclear Safety and Control Act, 1997, c.9
Nuclear Liability Act, 1985, c. N-28

C. Other Departmental Reports

Atomic Energy Control Board, *Report on Plans and Priorities 2000-01*
Atomic Energy Control Board, *Annual Report 1999-2000*

BUDGET DES DÉPENSES

Commission canadienne de sûreté nucluéaire

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/17-2000
ISBN 0-660-61402-2

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – 2000.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, présiser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport sur le rendement

Pour la période
se terminant le
31 mars 2000

Ralph Goodale
Ministre de Ressources naturelles
Canada

Table des matières

Sommaire exécutif **1**

Partie I : Message de la présidente **3**

Partie II : Rendement de l'organisme **5**

A. Contexte socio-économique 5
B. Attentes en matière de rendement et Tableau des principaux engagements en matière de résultats 7
C. Les priorités pangouvernementales 9
D. Réalisations en matière de rendement 11
- Présentation des renseignements financiers 11

Partie III : Consolidation de rapports **21**

Partie IV : Rendement financier **23**

A. Aperçu du rendement financier 23
B. Liste des tableaux financiers récapitulatifs 25
C. Tableaux financiers récapitulatifs 27

Partie V : Aperçu de l'organisme **33**

A. Mandat, mission et vision 33
B. Structure de l'organisme 34
C. Organigramme 37

Partie VI : Autres renseignements **39**

A. Personnes ressources pour obtenir d'autres renseignements
B. Loi appliquées et règlements 39
C. Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports institutionnels 39

Sommaire exécutif

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a dépensé 54 millions de dollars en 1998-2000 pour réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

En mai 2000, la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)* est entrée en vigueur et l'ancienne Commission de contrôle de l'énergie atomique est devenue la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). En 1999-2000, la préparation de la transition au nouveau régime de réglementation s'est poursuivie, et ces activités ont inclus l'élaboration de nouveaux règlements et de documents d'application de la réglementation, ainsi que la consultation de l'industrie, d'organismes gouvernementaux et d'autres intervenants. Même si la Commission de contrôle de l'énergie atomique était l'organisme responsable pendant cette période de rapport, afin de marquer la transition et de réduire la confusion, elle est appelée Commission canadienne de sûreté nucléaire ou CCSN dans tout le rapport (à quelques exceptions près).

Le rendement attendu de la CCSN en 1999-2000 était le suivant :

- administration efficace du régime de réglementation nucléaire au Canada;
- système de garanties renforcé;
- mise en œuvre de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*;
- amélioration de la communication et de l'ouverture;
- amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'organisation;
- stratégie générale de conformité.

Pendant la période de rapport, les réalisations significatives sur le plan du rendement ont inclus les suivantes :

- poursuite de l'administration de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* tout en préparant le passage à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*;
- formation du personnel sur la LSRN et ses règlements d'application;
- consultation de l'industrie pour terminer la rédaction des règlements d'application de la *LSRN* et pour faciliter une transition transparente au nouveau régime de réglementation;
- production et diffusion de documents afin de conseiller les titulaires de permis, en particulier en ce qui a trait à la nouvelle Loi et à ses règlements d'application;

- préparation de la mise en œuvre du Protocole additionnel à l'Accord sur les garanties conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);
- lancement d'un nouveau site Web afin de fournir plus de renseignements aux titulaires de permis, au public et à d'autres intéressés;
- adoption d'une stratégie intégrée de planification générale;
- élaboration d'une politique de conformité générale.

Partie I : Message de la présidente

Je suis heureuse de présenter au Parlement et à la population canadienne le quatrième Rapport sur le rendement de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

Durant la période de rapport, l'organisme a continué de se préparer pour le passage à la nouvelle législation et au régime de réglementation amélioré. Le 31 mai 2000, la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* est entrée en vigueur et la Commission de contrôle de l'énergie atomique est devenue la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Point culminant de plusieurs années de travail, cette transition dote le Canada d'un régime moderne de réglementation nucléaire dont les pouvoirs et les normes sont parmi les meilleurs au monde.

Outre l'effort considérable déployé pour assurer un passage transparent au nouveau régime, nous avons poursuivi nos efforts de revitalisation de nos méthodes internes de gestion et de reddition de comptes. Nous avons pris des mesures pour améliorer encore davantage nos relations avec les organismes fédéraux, provinciaux/territoriaux et internationaux afin de favoriser une coopération efficace, ainsi que la coordination et l'harmonisation des activités de réglementation.

En 1999-2000, il a été beaucoup question du nouveau millénaire et de l'impact possible, sur la sûreté et l'industrie nucléaire, du problème de reconnaissance de date dans les ordinateurs posé par le passage à l'an 2000. La CCSN a collaboré avec nos titulaires de permis, les organismes internationaux de réglementation nucléaire et les gouvernements à tous les paliers afin d'assurer que l'on prenait des mesures pour régler la question du passage à l'an 2000 et que des plans d'urgence étaient en place avant le 31 décembre 1999. Le passage à l'an 2000 n'a pas causé de problèmes sérieux à l'industrie, à l'administration centrale, ni aux bureaux locaux. De plus, les ententes de réciprocité conclues avec les organismes internationaux de réglementation ont servi à renforcer le réseau et à promouvoir le maintien de la collaboration et des échanges après le problème particulier de l'an 2000.

Ce rapport sur le rendement est le dernier que je présenterai au nom de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Pendant mon mandat à la présidence, qui se termine à la fin de l'année civile, l'organisation a élaboré et préparé la nouvelle législation et ses règlements d'application et mis en œuvre les réformes et les transformations qui continuent de s'opérer dans notre organisme et qui établissent des bases solides à l'appui d'un cadre de réglementation renforcé. Il est satisfaisant de pouvoir jeter un regard en arrière sur les progrès réalisés et de se tourner vers l'avenir en sachant que l'engagement de la CCSN et de son personnel consiste à continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes de réglementation qui protégeront la santé, la sûreté, la sécurité et

l'environnement et respecteront les engagements internationaux pris par le Canada à l'égard de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Agnes J. Bishop, M.D.

Partie II : Rendement de l'organisme

A. Contexte socio-économique

1. Objectifs

Le programme de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a pour objectifs de limiter, à un niveau raisonnable et d'une façon conforme aux obligations internationales du Canada, les risques qui comportent, pour la sécurité nationale, la santé et la sécurité des personnes ainsi que pour l'environnement, le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, ainsi que la production, la possession et l'utilisation des substances nucléaires, de l'équipement et de l'information réglementés; afin d'appliquer les mesures que le Canada s'est engagé à prendre en matière de contrôle international du développement, de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire, ce qui englobe la non-prolifération des armements nucléaires et des explosifs nucléaires et le soutien aux efforts internationaux pour élaborer, maintenir et renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et le système de garanties.

2. Priorités stratégiques

Au cours de cette année de préparation de la transition à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)*, les priorités stratégiques de la CCSN ont porté avant tout sur :

- la mise en œuvre de la *LSRN*;
- l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la réglementation;
- l'amélioration des processus de gestion et des techniques de leadership;
- la réforme du cadre de gestion des ressources humaines;
- la communication efficace, tant à l'interne qu'avec l'extérieur.

3. Partinaires principaux en matière de prestation des services

La CCSN est un établissement public mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de Ressources naturelles Canada. La CCSN collabore avec Ressources naturelles Canada, Santé Canada, Transports Canada, Environnement Canada, Développement des ressources humaines Canada, Pêches et Océans Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ainsi qu'avec les organismes de réglementation des gouvernements provinciaux/territoriaux, au sujet des questions de réglementation qui ont une incidence sur l'industrie nucléaire ou émanent de celle-ci.

4. Facteurs socio-économiques

Le 31 mai 2000, la Commission de contrôle de l'énergie atomique est devenue la Commission canadienne de sûreté nucléaire, dotée d'un mandat plus clair et plus musclé, soit d'établir et de mettre en œuvre des normes sur la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada qui ont trait à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le défi le plus urgent que doit relever l'organisme de réglementation nucléaire du Canada au cours de la prochaine année consiste à assurer la mise en œuvre efficace de la *LSRN* et de ses règlements d'application. Le nouveau régime de réglementation et les mécanismes connexes doivent être documentés, compris et appliqués intégralement.

La démographie du personnel de la CCSN est telle que beaucoup de professionnels chevronnés prendront leur retraite au cours des prochaines années. Les sciences nucléaires suscitent moins d'intérêt au niveau universitaire et offrent moins de possibilités. Il est difficile aussi de faire concurrence à l'industrie privée pour attirer et garder des travailleurs chevronnés qui ont reçu une bonne formation. Ces facteurs indiquent que la CCSN devra concentrer ses efforts sur le recrutement, la préparation de la relève et la formation afin de contrer la perte d'expérience et de mémoire collective.

L'avènement de la concurrence et de la privatisation dans l'industrie de l'électricité pose un autre défi. L'augmentation de la concurrence découlant de la déréglementation des marchés ne doit pas entraîner une baisse de l'attention accordée à la sûreté. De même, la déréglementation et la privatisation ne doivent pas ralentir le progrès des efforts qui visent à assurer que des stratégies appropriées de gestion des déchets et des plans de déclassement sont en place et mis en œuvre.

Les problèmes que pourrait poser aux activités informatiques le passage à l'an 2000 (« le bogue de l'an 2000 ») a posé un défi clé en 1999-2000. En collaboration avec ses titulaires de permis, la CCSN a élaboré une stratégie intégrée afin de faire face aux problèmes que pourrait poser le passage à l'an 2000. On a élaboré des plans d'urgence, surtout pour parer aux pannes de courant et de télécommunications. À l'interne, la CCSN a entrepris des essais détaillés de systèmes, implanté des mesures correctives dans ses réseaux et remplacé et mis à niveau des systèmes, du matériel et des logiciels informatiques. À la suite des préparatifs des titulaires de permis et de la CCSN, la période du passage à l'an 2000 n'a causé aucun incident important.

B. Attentes en matière de rendement et Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Les résultats attendus de la CCSN (objectifs) énoncés dans le *Budget des dépenses 1999-2000, Rapport sur les plans et les priorités*, sont les suivants :

1. Services aux Canadiens

- administration efficace du régime de réglementation nucléaire au Canada;
- système de garanties renforcé;
- mise en œuvre de la *Loi sur la sûreté et la réglementation* nucléaires;
- amélioration de la communication et de l'ouverture.

2. Rendement interne

- amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'organisme;
- stratégie générale de conformité.

Tableau des principaux engagements en matière de résultats :

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a le mandat :

de fournir aux Canadiens :	**à concrétiser par :**	**réalisation signalée dans :**
que l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada ne présente pas de risque inacceptable pour la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement	■ un cadre de réglementation efficace	Section II D du RRO Site Web de la CCSN (www.nuclearsafety.gc.ca)
	■ des niveaux élevés de conformité dans les activités réglementées	Section II D du RRO
	■ une faible fréquence d'événements d'importance pour la sûreté	Section II D du RRO
	■ de faibles niveaux d'irradiation pour les humains et l'environnement	Section II D du RRO
	■ la confiance du public envers la CCEA (CCSN)	Section II D du RRO
que les matières, l'équipement et la technologie nucléaires du Canada ne contribuent pas à la prolifération des armes nucléaires	■ le contrôle des activités d'importation et d'exportation	Section II D du RRO
	■ le soutien des efforts internationaux d'établissement, de maintien et de renforcement du régime de non-prolifération nucléaire	Section II D du RRO

C. Les priorités pangouvernementales

Les objectifs et les programmes de la CCSN contribuent spécifiquement à trois priorités gouvernementales énoncées dans le *discours du Trône* d'octobre 1999. Ces priorités sont les suivantes :

- *La santé et les soins de qualité*

La CCSN appuie la santé et la sécurité des Canadiens et y contribue en réglementant l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires. En collaborant avec des partenaires fédéraux comme Environnement Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Santé Canada, la CCSN essaie de limiter à un niveau raisonnable les risques associés à la production, à la possession et à l'utilisation des substances nucléaires.

- *L'environnement*

La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* imposent à la CCSN toutes sortes d'obligations qui ont trait à la protection de l'environnement. La CCSN collabore avec des organismes fédéraux et provinciaux/territoriaux pour intégrer l'évaluation environnementale et la protection de l'environnement au régime de réglementation et pour réduire le risque que représente pour l'environnement l'utilisation de matières nucléaires.

- *La place du Canada dans le monde*

La CCSN favorise la paix et la sécurité mondiales par le rôle qu'elle joue pour aider le Canada à s'acquitter de ses obligations qui ont trait à la politique et aux garanties relatives à la non-prolifération nucléaire. La CCSN vérifie que les exportations nucléaires du Canada servent uniquement à des fins pacifiques, gère la mise en œuvre des garanties de l'AIEA au Canada et contribue à la mise en place d'un régime international de non-prolifération plus efficace et plus complet.

D. Réalisations en matière de rendement

Présentation des renseignements financiers

Commission canadienne de sûreté nucléaire	
Dépenses prévues	**51 523 000 $**
Autorisations totales	***54 681 507 $***
Dépenses réelles	53 745 753 $

Les écarts entre les dépenses prévues et les autorisations totales sont attribuables principalement au report du budget de fonctionnement de 1998-1999 (1,9 millions de dollars), à l'augmentation économique (0,5 million de dollars) et à l'augmentation des avantages sociaux législatifs des employés (0,8 million de dollars).

1. Services aux Canadiens

Résultats clés : ***Niveaux élevés de conformité pour les activités réglementées***
Faibles fréquences d'événements d'importance pour la sûreté
Faibles niveaux d'irradiation pour les humains et l'environnement
Contrôle des activités d'importation et d'exportation

Objectif : ***Administration efficace du régime de réglementation nucléaire***

Contexte :

La *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et la mesure qui lui succède, soit la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, ainsi que leurs règlements d'application, imposent des exigences à toutes les personnes qui produisent, importent, exportent, transportent, raffinent, possèdent, détiennent, utilisent ou vendent des substances nucléaires au Canada, ainsi qu'à d'autres intervenants identifiés dans les règlements. Les exigences sont définies et appuyées par les conditions de permis et les documents d'orientation. La conformité est assurée par des activités de promotion, d'évaluation, d'inspection et d'application. Ce régime de réglementation est le moyen qui permet à la CCSN de s'acquitter de sa mission, qui est de réglementer l'utilisation de l'énergie et des

substances nucléaires afin de protéger la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada qui ont trait à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Principales activités :

- Pendant la période de rapport, le personnel de la CCSN a continué d'administrer la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et ses règlements d'application afin de vérifier que les titulaires de permis reconnaissaient et respectaient les exigences relatives à la santé, à la sûreté, à la sécurité et à la protection environnementale tout en préparant le passage au régime de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

- Le personnel a continué de produire et de diffuser des documents d'application de la réglementation comme des politiques, des normes, des guides, des avis, des procédures et des documents d'information afin d'aider les titulaires de permis, le public et les autres intervenants à comprendre les exigences de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et de la nouvelle *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

- Outre les normes établies par la CCSN, le personnel a collaboré avec l'Association canadienne de normalisation pour produire des normes sur de nombreux aspects importants, y compris l'assurance de la qualité, l'intégrité structurelle, l'homologation environnementale et la protection incendie pour les réacteurs de puissance du Canada. Le personnel a aussi collaboré avec l'industrie pour créer une norme sur l'intégrité structurale des réacteurs de recherche. La CCSN collabore aussi avec l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) pour élaborer des normes nucléaires internationales qui portent notamment sur le transport et l'homologation des conteneurs, la radioprotection et la protection de l'environnement, la gestion des déchets et l'assurance de la qualité.

- Les efforts qu'elle déploie pour continuer d'améliorer le contrôle réglementaire, la conformité et la préparation en cas d'urgence sont les moyens que la CCSN emploie pour protéger la population canadienne et l'environnement contre toute exposition aux rayonnements, ainsi qu'aux substances radioactives et dangereuses. À cette fin, elle procède notamment à des évaluations et des vérifications d'assurance de la qualité, évalue l'interface homme-machine et la performance humaine aux installations titulaires d'un permis, procède à des inspections de routine afin de vérifier le rendement des titulaires de permis, établit des priorités relatives aux mesures correctives, contrôle et confirme des mesures correctives, évalue les programmes de formation et les compétences des titulaires de permis, évalue les

programmes de radioprotection et de protection environnementale des établissements titulaires de permis et procède à des examens techniques de la documentation. Au cours de la période visée par le présent rapport, la CCSN a été un des organismes canadiens qui ont participé à CANATEX 3/INEX 2, exercice international conçu pour mettre à l'épreuve tous les aspects des interventions en cas d'urgence nucléaire. Dans l'ensemble, il a été démontré que l'intervention de la CCSN était efficace, mais on a noté que certaines améliorations s'imposaient dans trois domaines : diffusion d'information au public pendant une urgence, documentation des procédures et formation du personnel de la CCSN pour les initier à leurs rôles au cours d'une intervention d'urgence. Un programme visant à donner suite à ces préoccupations a été mis en œuvre.

- Le personnel de la CCSN peut analyser une base de données, établie pour permettre le transfert électronique des données de surveillance environnementale des titulaires de permis, pour évaluer les tendances et vérifier le contrôle de la qualité des procédures de surveillance et des méthodes d'analyse. Un examen des exigences relatives au matériel et aux logiciels d'appui du système et des mesures visant à régler les difficultés techniques sont en cours.

- La production de rapports plus détaillés sur les activités du personnel dans les documents relatifs à l'obtention de permis a entraîné une amélioration de l'uniformité et de la transparence du mécanisme de réglementation. Le personnel utilise l'ensemble d'indicateurs de rendement de la CCSN, mesures quantitatives objectives de la sûreté et du rendement sécuritaire des centrales électronucléaires qui fait partie intégrante du mécanisme approuvé d'attribution de permis aux réacteurs de puissance. Les indicateurs de rendement améliorent la capacité de la CCSN d'évaluer la sûreté, de la comparer à celle d'autres pays et de modifier et d'améliorer encore davantage ses activités et ses exigences réglementaires.

Résultat clé : ***Soutien des activités internationaux visant à élaborer, maintenir et renforcer le régime de non-prolifération nucléaire***

Objectif : ***Régime renforcé de non-prolifération nucléaire, de garanties et de securité***

Contexte :

Pendant toute l'année visée par le rapport, la CCSN a continué de s'acquitter de sa responsabilité sans pareille, qui est d'assurer l'uniformité et d'aider le Canada à

s'acquitter systématiquement de ses obligations internationales en matière de non-prolifération, de garanties et de sécurité. La Commission a concentré ses efforts sur la mise en œuvre des protocoles relatifs à l'application des garanties de l'AIEA, sur la préparation de la mise en œuvre du Protocole additionnel et l'élaboration de garanties intégrées, sur l'application de la non-prolifération nucléaire et la participation au régime international de sécurité nucléaire. La CCSN a en outre fourni de l'appui technique à des initiatives associées au Traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles, au Traité visant l'interdiction complète des essais nucléaires, au Groupe des fournisseurs nucléaires et au Comité Zangger. La CCSN a fourni des compétences spécialisées pour une mission du Service consultatif international sur la protection physique de l'AIEA au Pérou afin d'aider à répondre à des préoccupations internationales portant sur la protection physique des installations et des matières nucléaires. De concert avec le MAECI, la CCSN a en outre vu à ce que les mesures de protection physique des matières nucléaires soient compatibles avec des obligations internationales du Canada.

Activités clés :

- Le Canada a signé le Protocole additionnel à l'Accord sur les garanties conclu avec l'AIEA qui doit entrer en vigueur à l'automne de 2000. Ce protocole donne à l'AIEA une base pour la mise en œuvre de garanties renforcées en lui donnant un accès accru à l'information et aux installations associées au cycle du combustible nucléaire d'un État. La CCSN a continué de tenir les intervenants au courant des exigences relatives à la mise en œuvre du Protocole et à collaborer de près avec les titulaires de permis et l'industrie pour réunir des renseignements relatifs à la déclaration initiale et aux exigences d'accès.

- La CCSN a continué d'aider l'AIEA par l'entremise du Programme canadien à l'appui des garanties (PCAG) administré par la CCSN en élaborant du matériel de radiosurveillance, en donnant de la formation sur du matériel mis au point par le PCAG et en appliquant aux garanties l'imagerie par satellite. Le Canada a en outre fourni, à la demande de l'AIEA, de l'expertise technique dans le domaine des garanties, y compris un expert qui fera partie d'une équipe d'intervention de l'AIEA constituée par le Conseil de sécurité des Nations Unies pour éliminer les armes de destruction massive de l'Irak, ainsi que les moyens d'en produire et d'en utiliser.

- Pour appuyer la politique canadienne de non-prolifération, la CCSN a continué de vérifier que les exportations nucléaires du Canada servent uniquement à des fins pacifiques et non explosives et de contribuer à la mise en place d'un régime international plus efficace et complet de non-prolifération. La CCEA a délivré des permis pour l'exportation de matières nucléaires, de deutérium, d'équipement, de

technologie et d'articles nucléaires à double usage, ainsi que des permis d'importation de matières nucléaires et de deutérium.

Résultat clé : ***Un cadre de réglementation efficace***
Objectif : ***Mise en œuvre de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)***

Contexte :

La nouvelle *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et les règlements qui établissent les moyens concrets de la mettre en œuvre constituent la pierre angulaire d'un cadre efficace de réglementation nucléaire au Canada. Depuis l'adoption de la loi en 1997, la CCSN a consacré des efforts importants à la préparation des règlements et à la consultation de représentants de l'industrie, des gouvernements provinciaux/territoriaux et fédéral, de la population et d'experts techniques. La transition de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* pose des défis particuliers et met à contribution tout le personnel.

Activités clés :

- Pendant que l'on terminait les règlements d'application de la *LSRN*, les consultations des intervenants de l'industrie d'un bout à l'autre du pays se sont intensifiées afin de faciliter un passage transparent au nouveau cadre réglementaire. Ces consultations ont aussi ouvert la voie à de meilleures relations de travail avec les titulaires de permis dans les domaines de la conformité et de la culture de la sûreté. Les membres du personnel de la CCSN demeurent disponibles pour répondre aux questions et aux préoccupations des titulaires, directement ou au moyen de séances d'information prévues pour la prochaine année.

- Afin d'assurer une compréhension et une interprétation uniformes de la *LSRN* et de ses règlements d'application, le personnel de la CCSN a poursuivi sa formation intensive. Plusieurs membres du personnel ont en outre été désignés « experts » des nouveaux règlements. La formation se poursuivra au cours de la prochaine année.

- La CCSN compte sur un éventail de documents d'orientation afin d'expliquer plus à fond les exigences réglementaires et d'orienter les titulaires de permis, en particulier en ce qui a trait à la *LSRN* et à ses règlements d'application. Les documents portent notamment sur les sujets suivants : déclassement; garanties financières; préparation de demandes de permis pour des installations nucléaires autres que des réacteurs;

orientation à l'intention du personnel de la CCSN chargé d'étudier des demandes; guides de demande de permis à l'intention des titulaires de permis et du personnel; assurance de la qualité et évaluation des facteurs humains; radioprotection et protection de l'environnement; délivrance de permis de services de dosimétrie; formation et qualification des travailleurs; certification des personnes; mesure des produits de filiation du radon dans l'atmosphère; préparation de codes de pratique pour contrôler les doses de rayonnement; présentation d'information sur les systèmes de gestion des déchets. À la suite de consultations publiques, les documents sont modifiés au besoin, publiés et affichés sur le site Web de la CCSN.

- Le nouveau cadre de réglementation a obligé à revoir et, dans certains cas, modifier le format et les conditions des permis. La CCSN a établi une liste des catégories de permis qu'elle peut délivrer en vertu de la *LSRN*. Elle en a révisé le format pour qu'il reflète une norme de l'organisme et le nouveau régime de réglementation. Les conditions de permis qui répétaient les exigences de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et de ses règlements d'application ont été supprimées et le texte des nouvelles conditions de permis tient compte des questions de santé et de sécurité liées à plusieurs types d'utilisations. La transition des permis du régime de la CCEA à celui de la CCSN est en cours et les titulaires de permis recevront des trousses d'information qui décriront en détail le nouveau permis et ses conditions.

Résultat clé : ***Confiance du public à l'égard de la CCEA (CCSN)***
Objectif : ***Amélioration de la communication et de l'ouverture***

Contexte :

La transparence de la prise de décisions et l'ouverture des communications et des consultations avec le public demeurent un objectif fondamental de la CCSN. La Commission déploie des efforts importants pour rendre le mécanisme de réglementation nucléaire plus accessible pour les Canadiens et pour faire mieux connaître au public son rôle et ses activités.

Activités clés :

- Il faut que les activités de la CCSN et la façon dont l'organisme contribue à la santé, à la sûreté et à la sécurité des Canadiens soient mieux comprises si l'on veut que le public ait confiance dans la CCSN et sa capacité de s'acquitter de son mandat. Au cours de la période visée par le présent rapport, le personnel de la CCSN a cherché à assurer que l'organisation est visible, accessible, et qu'elle rend compte au public en : participant à des réunions et des discussions publiques; répondant à des

demandes de renseignements et des commentaires du public; consultant des collectivités, des titulaires de permis, des gouvernements et d'autres intervenants et en diffusant de l'information.

- La CCSN a lancé un nouveau site Web qui contient des renseignements plus nombreux et à jour et qui donnent aux titulaires de permis et au public un accès plus facile à des renseignements techniques et administratifs.

- Afin d'améliorer les communications avec les intervenants, le public et les médias, l'organisme a donné de la formation en relations avec les médias et en techniques de présentation.

- Le maintien des relations fructueuses avec d'autres organismes gouvernementaux et des partenaires de la réglementation constitue une activité et un but courants de la CCSN. Les activités de communication et de consultation sont particulièrement importantes dans le contexte de la *LSRN* et des efforts continus que déploie la CCSN pour réduire le chevauchement et le double emploi dans la réglementation. Des membres du personnel de la CCSN ont participé à des groupes de travail interorganismes, consulté des homologues provinciaux/territoriaux au sujet de la division des responsabilités et partagé information et compétences spécialisées avec des partenaires de gouvernements et du régime de réglementation.

- L'ouverture et la transparence sont aussi importantes dans le contexte des activités internes et de la gestion des ressources humaines. La CCSN a amélioré ses communications internes en recourant davantage au partage de l'information et aux mécanismes de rétroaction, et en accentuant son engagement envers le travail d'équipe.

2. Rendement interne

Résultat clé : ***Un cadre de réglementation efficace***
Objectif : ***Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'organisation***

Contexte :

Outre le défi posé par la mise en œuvre des modifications législatives du régime de réglementation nucléaire, la CCSN doit s'attaquer aux enjeux que constituent la compétence, la crédibilité et l'efficacité de l'organisme. L'amélioration de la culture de

gestion et de leadership de la CCSN et la réforme des méthodes de gestion des ressources humaines demeurent des objectifs primordiaux pour la CCSN.

Activités clés :

- Afin de clarifier les responsabilités et d'assurer que les activités de la CCSN ont un objectif clair, la Commission a formulé des énoncés de mandat, de mission et de vision. Elle a établi et distribué au personnel un plan stratégique général qui décrit en détail des orientations stratégiques et des objectifs précis. La CCSN a approuvé une stratégie intégrée de planification générale qui inclut la mise en œuvre d'un cycle de planification générale comportant des séances de planification stratégique de la direction, des équipes de planification interdivisions et la coordination centralisée des documents de planification de l'organisme. Des séances de planification stratégique de la direction ont eu lieu au cours de la période visée par le présent rapport, ont débouché sur un plan stratégique pour l'exercice 2000-2001 et jeté les bases de la rédaction d'un plan d'entreprise. La CCSN a créé un Comité des activités de réglementation afin d'uniformiser la démarche et la mise en œuvre dans toute la Commission.

- Au cours de la période visée par le présent rapport, le Groupe de la vérification et de l'évaluation a continué d'examiner le rendement des programmes et l'efficacité de la gestion. La direction a donné suite aux résultats clés d'un examen de la façon dont le personnel utilisait les services offerts par le Service juridique de la CCSN. On a terminé une vérification de l'état de préparation interne au passage de l'an 2000. Un examen de l'évaluation réglementaire du personnel autorisé des centrales a fait l'objet d'un rapport au cours de la période et l'on s'est engagé à mettre en œuvre des mesures correctives découlant des résultats du rapport.

- Un secteur d'activité a terminé un projet pilote sur les indicateurs de rendement. On a créé de nouvelles listes de contrôle pour les inspections et de nouveaux systèmes de classement afin d'aider à comprendre plus clairement le mécanisme de vérification de la conformité et d'assurer l'uniformité et la compréhension à l'interne et chez les titulaires de permis.

- L'efficacité réglementaire de la CCSN dépend des personnes qu'elle emploie pour s'acquitter de son mandat. Le travail à facettes multiples effectué par son personnel est complexe. L'acquisition du savoir et le perfectionnement du personnel continus jouent un rôle vital pour assurer l'efficacité continue de la CCSN comme organisme de réglementation. Pour faciliter ces activités, l'organisme a adopté une façon intégrée et détaillée d'aborder les questions de relève, et notamment les mesures suivantes : adoption d'une nouvelle politique relative à la mobilité qui prévoit la

mise en œuvre d'un nouveau programme d'affectations et le lancement d'un mécanisme de planification systématique des ressources humaines; programme intégré de perfectionnement des gestionnaires et des cadres de direction fondé sur le profil des compétences en leadership de la CCSN et conception, mise au point et mise en œuvre du premier volet d'un programme de préparation de la relève appelé Programme de repérage du potentiel de gestion qui permettra de repérer, grâce à un mécanisme d'évaluation systématique et rigoureuse, les employés qui ont le plus de possibilités de devenir des cadres de direction sous peu.

- La CCSN a maintenu sa pratique de longue date qui consiste à consulter d'autres organismes de réglementation connexes (fédéraux et provinciaux/territoriaux) et à collaborer avec eux afin de réduire le fardeau de la réglementation partout où c'est pratique. En 1999-2000, des pourparlers se sont poursuivis avec des représentants du gouvernement de la Saskatchewan au sujet de l'optimisation des efforts fédéraux et provinciaux de réglementation de l'industrie minière de l'uranium dans la province. Ces discussions ont débouché sur une entente relative au processus à suivre, ainsi que sur le contenu d'un protocole d'entente à établir entre les deux parties. On a en outre consulté d'autres organismes gouvernementaux pour coordonner le renouvellement des permis d'exploitation et la production des rapports prévus à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

Résultat clé : ***Niveaux élevés de conformité dans les activités réglementées***

Objectif : ***Une stratégie globale de conformité***

Contexte :

La vérification de la conformité avec la *LSRN*, ses règlements d'application, les normes et les conditions des permis constitue pour la CCSN un élément essentiel de l'exécution de son mandat. La Commission a lancé, en 1999, un projet qui vise à établir une façon systématique et intégrée d'aborder la conformité. Le projet devrait être terminé d'ici à la fin de 2001-2002. Dans le cadre du projet, on remaniera la stratégie de la CCSN en matière de conformité afin de tenir compte des connaissances de pointe associées au programme de conformité et le projet comportera tous les éléments clés d'une mise en œuvre réussie d'une telle démarche.

Activités clés :

- Le projet de politique sur la conformité a été approuvé pour consultation publique.
- Le guide du programme de conformité, qui donne aux membres du personnel de la CCSN des orientations et des directives générales sur la façon de mettre en œuvre la politique de conformité, a été approuvé et la version initiale en a été distribuée.
- L'élaboration d'activités de conformité des secteurs d'activité dans le domaine de la promotion de la conformité, de la vérification et des conseils sur l'utilisation des mesures d'application est en cours.
- La conception de guides et de directives techniques sur l'application des activités techniques dans le cadre des activités de conformité des secteurs d'activité se poursuit.

Partie III : Consolidation de rapports

Initiatives de réglementation

La production des règlements d'application de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* constitue une initiative de réglementation clé entreprise par la CCSN. Même si l'on ne peut considérer que ces règlements sont majeurs ou significatifs par leur incidence sur l'économie et l'acceptation par le public, ou du point de vue des politiques gouvernementales, ils ont néanmoins une incidence sur la façon dont la nouvelle Commission canadienne de sûreté nucléaire s'acquitte de son mandat. Les règlements ont été rédigés de façon à donner aux exigences de la réglementation actuelle une forme compatible avec la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. Les modifications apportées aux règlements, comme des limites de dose plus faibles, la certification des opérateurs de réacteurs et les garanties financières obligatoires, visent à refléter des normes et des décisions stratégiques plus à jour dans le domaine de la réglementation nucléaire. Ces modifications auront une incidence sur les intervenants de l'industrie nucléaire. Les règlements sont entrés en vigueur avec la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* le 31 mai 2000.

Partie IV : Rendement financier

A. Aperçu du rendement financier

Les tableaux récapitulatifs qui suivent présentent une vue d'ensemble du rendement financier de la CCSN. Les renseignements financiers présentés dans la plupart des tableaux sont regroupés sous trois rubriques :

- « Dépenses prévues » : représentent les crédits de la CCSN au 1er avril 1999;
- « Autorisations totales » : incluent les dépenses prévues et les dépenses supplémentaires approuvées par le Parlement au cours de l'exercice;
- « Dépenses réelles » : représentent les dépenses réelles engagées par la CCSN pendant l'exercice.

En 1999-2000, la CCSN est passée d'une seule activité à une structure à deux secteurs d'activité : « Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale » et « Non-prolifération nucléaire et garanties ». Les tableaux récapitulatifs qui présentent l'information par secteur d'activité reflètent cette nouvelle structure, mais en cette période de transition, les chiffres fournis constituent une estimation de la ventilation entre les deux secteurs d'activité.

En 1999-2000, les dépenses de 51,5 millions de dollars prévues par la CCSN comprenaient un budget d'exploitation de 50,9 millions de dollars et des paiements de transfert (subventions et contributions) de 0,6 million de dollars. Le budget des paiements de transfert comprend une contribution de 0,6 million de dollars à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le Programme canadien à l'appui des garanties, ainsi que plusieurs subventions et contributions moins importantes à d'autres organismes internationaux et organismes sans but lucratif.

Outre les dépenses prévues de 51,5 millions de dollars, la CCSN a reçu un budget supplémentaire de 3,2 millions de dollars, ce qui donne une autorisation totale de 54,7 millions. Le budget supplémentaire comportait le report du budget de fonctionnement de 1998-1999 (1,9 millions de dollars), l'augmentation économique (0,5 million de dollars) et l'augmentation des avantages sociaux législatifs des employés (0,8 million de dollars).

En 1999-2000, la CCSN a récupéré 39,7 millions de dollars en recettes non disponibles, ce qui représente 74 % des dépenses totales de 53,7 millions de dollars.

B. Liste des tableaux financiers récapitulatifs

Tableau	Titre
1	Sommaire des crédits approuvés
2	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
4	Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure
5	Recettes non-disponibles
6	Paiements législatifs
7	Paiements de transfert

C. Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau financier 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
Crédit		**Dépenses prévues**	**Autorisations totales 1999-2000**	**Dépenses réelles**
	Commission canadienne de sûreté nucléaire			
15	Dépenses de programme	45,9	48,3	**47,3**
(S)	Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	5,6	6,4	**6,4**
	Total CCSN	**51,5**	**54,7**	**53,7**

NOTE : Comme les chiffres sont arrondis, il se peut qu'ils ne correspondent pas aux totaux indiqués.

Les autorisations totales représentent la somme du Budget principal des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et des autres autorisations.

Les écarts entre les dépenses et les autorisations totales sont attribuables principalement au rapport du budget de fonctionnement de 1998-1999 (1,9 millions de dollars), à l'augmentation économique (0,5 million de dollars) et à l'augmentation des avantages sociaux législatifs des employés (0,8 million de dollars).

Tableau financier 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)							
Secteurs d'activité	**ETP**	**Fonction-nement**	**Immobilisations**	**Subventions et contributions votées**	**Total des dépenses brutes**	**Moins : recettes disponibles**	**Total des dépenses nettes**
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale							
dépenses prévues	419	44,6	1,6	-	46,2	-	46,2
(autorisations totales)	-	*47,8*	*1,2*	*0,1*	*49,1*	-	*49,1*
(dépenses réelles)	-	**47,6**	**1,2**	**0,1**	**48,9**	-	**48,9**
Non-prolifération nucléaire et garanties							
dépenses prévues	23	4,7	-	0,6	5,3	-	5,3
(autorisations totales)	-	*5,0*	-	*0,6*	*5,6*	-	*5,6*
(dépenses réelles)	-	**4,2**	-	**0,6**	**4,8**	-	**4,8**
Total							
dépenses prévues	442	49,3	1,6	0,6	51,5	-	51,5
(autorisations totales)	-	*52,8*	*1,2*	*0,7*	*54,7*	-	*54,7*
(dépenses réelles)	-	**51,8**	**1,2**	**0,7**	**53,7**	-	**53,7**
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							
prévues							(37,6)
(autorisations totales)							-
(réelles)							**(39,7)**
Coût des services offerts par d'autres ministères							
dépenses prévues							5,0
(autorisations totales)							-
(dépenses réelles)							**5,1**
Coût net du programme							
dépenses prévues							18,9
(autorisations totales)							-
(dépenses réelles)							**19,1**
NOTE : Comme les chiffres sont arrondis, il se peut qu'ils ne correspondent pas aux totaux indiqués							

La CCSN est passée d'une seule activité à une structure à deux secteurs d'activité à l'automne de 1999. C'est pourquoi le tableau ci-dessus représente une estimation de la ventilation entre les deux secteurs d'activité.

Tableau financier 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles de l'organisme par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			1999-2000		
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	39,4	43,9	46,2	49,1	**48,9**
Non-prolifération nucléaire et garanties	4,4	4,9	5,3	5,6	**4,8**
Total	**43,8**	**48,8**	**51,5**	**54,7**	**53,7**

La CCSN est passée d'une seule activité à une structure à deux secteurs d'activité à l'automne de 1999. C'est pourquoi le tableau ci-dessus représente une estimation de la ventilation entre les deux secteurs d'activité.

Tableau financier 4 – Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure

Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure (en millions de dollars)					
	Nouvelle structure		Ancienne structure		
Ancienne structure	Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	Non-prolifération nucléaire et garanties	Total ($$$)	ETP	% du total
Dépenses prévues					
Commission canadienne de sûreté nucléaire			51,5	442	100 %
Nouvelle structure					
Total ($$$)	46,2	5,3	51,5		
ETP	419	23		442	100 %
% du total	90 %	10 %			
Dépenses réelles					
Commission canadienne de sûreté nucléaire			53,7		100 %
Nouvelle structure					
Total ($$$)	48,9	4,8	53,7		
ETP	-	-		-	
% du total	91 %	9 %			100 %

Concordance avec l'ancienne structure

En septembre 1999, le Conseil du Trésor a approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR), qui porte avant tout sur les résultats attendus à long terme et jette les bases de la planification et des rapports de l'organisme. Les secteurs d'activité définis dans la SPRR représentent les deux objectifs de programme clés décrits dans la législation et l'énoncé de mission (le mandat réglementaire qui a trait à la « Santé, sûreté, sécurité et protection environmentale » et les responsabilités qui sont liées aux obligations internationales du Canada en matière de « Non-prolifération nucléaire et garanties »).

Tableau financier 5 – Recettes non-disponibles

Recettes non-disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			1999-2000		
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Recettes prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	32,7	34,3	37,6	-	39,7
Non-prolifération nucléaire et garanties	-	-	-	-	-
Total - Recettes non-disponibles	**32,7**	**34,3**	**37,6**	**-**	**39,7**

La CCSN est passée d'une seule activité à une structure à deux secteurs d'activité à l'automne de 1999. C'est pourquoi le tableau ci-dessus représente une estimation de la ventilation entre les deux secteurs d'activité.

Tableau financier 6 – Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			1999-2000		
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	3,7	4,9	5,0	5,8	5,8
Non-prolifération nucléaire et garanties	0,4	0,5	0,6	0,6	0,6
Total - Paiements législatifs	**4,1**	**5,4**	**5,6**	**6,4**	**6,4**

La CCSN est passée d'une seule activité à une structure à deux secteurs d'activité à l'automne de 1999. C'est pourquoi le tableau ci-dessus représente une estimation de la ventilation entre les deux secteurs d'activité.

Tableau financier 7 – Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			1999-2000		
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	-	-	-	-	-
Non-prolifération nucléaire et garanties	-	-	-	-	-
Total - Subventions	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	-	-	-	0,1	0,1
Non-prolifération nucléaire et garanties	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Total - Contributions	**0,6**	**0,6**	**0,6**	**0,7**	**0,7**
Total - Paiements de transfert	**0,6**	**0,6**	**0,6**	**0,7**	**0,7**

Le total des subventions et des contributions est inférieur à 100 000 $ au cours de tous les exercices, sauf pour les contributions au Programme d'aide à la main-d'œuvre et pour l'acquisition des biens et services nécessaires à l'exécution du Programme canadien à l'appui des garanties pour l'AIEA.

Partie V : Aperçu de l'organisme

A. Mandat, mission et vision

Instituée en 2000 en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) est un établissement public mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle succède à la Commission de contrôle de l'énergie atomique créée en 1946 par la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. La CCSN est un organisme autonome du gouvernement du Canada qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de Ressources naturelles Canada.

En vertu de la loi adoptée par le Parlement, des politiques, des directives et des engagements internationaux du gouvernement fédéral, le mandat de la CCSN est le suivant :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada;
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires et la production, la possession et l'utilisation de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés;
- mettre en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation des substances nucléaires, y compris des mesures de non-prolifération des armes nucléaires et explosifs nucléaires;
- diffuser des renseignements scientifiques, techniques et réglementaires sur les activités de la CCSN, ainsi que sur les effets, sur l'environnement et la santé et la sécurité des personnes, du développement, de la production, de la possession, du transport et de l'utilisation mentionnés ci-dessus;
- entreprendre des projets spéciaux.

La mission de la CCSN consiste à réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La CCSN a formulé ainsi son énoncé de vision : excellence en réglementation basée sur le savoir, l'objectivité et la prise en compte de tous les points de vue.

B. Structure de l'organisme

Description des secteurs d'activité

La CCSN est passée à deux secteurs d'activité à l'automne de 1999. Ces secteurs sont les suivants :

- *Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale*
  La CCSN réglemente le développement, la production, la possession et l'utilisation de l'énergie, de substances, d'équipements et de renseignements nucléaires au moyen d'un régime intégré de délivrance de permis. Ce régime est conçu pour réduire au minimum la possibilité que les travailleurs du secteur nucléaire, la population et l'environnement soient exposés à des niveaux inadmissibles de rayonnement et à des matières radioactives ou dangereuses associées à la technologie nucléaire. La CCSN réglemente des activités et des installations comme des accélérateurs, des réacteurs nucléaires ne servant pas à la production d'électricité, des installations de production de combustible nucléaire, des établissements de recherche et d'essais nucléaires, des colis de transport de matières nucléaires, des irradiateurs à piscine, des réacteurs de puissance, des radio-isotopes, des installations de production de radio-isotopes, des installations d'extraction minière et de traitement de l'uranium et des installations de gestion des déchets nucléaires.

- *Non-prolifération nucléaire et garanties*
  La CCSN réglemente la non-prolifération nucléaire et les garanties en mettant en œuvre des ententes sur les garanties conclues entre le Canada et l'AIEA, ainsi que les dispositions qui ont trait à la non-prolifération nucléaire contenues dans les accords de coopération nucléaire signés par le Canada, sans oublier la tenue à la fois d'un cadre intégré de comptabilité/vérification des matières et des activités nucléaires et un régime de permis d'exportation et d'importation de matières nucléaires. La CCSN participe en outre à des initiatives multilatérales de non-prolifération nucléaire, de garanties et de sécurité afin de renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire. La CCSN donne aussi aux hauts fonctionnaires du gouvernement des conseils sur l'élaboration et l'application de la politique de non-prolifération nucléaire du Canada, sur la mise en œuvre et l'élaboration de garanties de l'AIEA et sur des enjeux internationaux qui ont trait à la sécurité des matières et des installations nucléaires.

La présidente de la CCSN a la responsabilité générale des secteurs d'activité de la Commission. Les directeurs généraux doivent rendre compte de chaque activité de leur secteur de compétence. La Direction des services de gestion fournit les services centraux

de gestion financière, administrative, de l'information et des ressources humaines qui appuient les deux secteurs d'activité. La responsabilité du secteur d'activité Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale est partagée entre les directeurs généraux de la Direction de la réglementation des réacteurs, de la Direction de la réglementation du cycle du combustible et des matières nucléaires, de la Direction de l'évaluation des facteurs environnementaux et humains et du Secrétariat.

Le directeur général du Secrétariat est responsable du secteur d'activité Non-prolifération nucléaire et garanties.

Organisation

La *LSRN* prévoit que la Commission peut compter au plus sept membres permanents. Elle en compte actuellement quatre et la présidente est le seul membre à temps plein. Elle est aussi la première dirigeante de la CCSN et, à ce titre, elle dirige et surveille le travail de l'organisme. Par l'entremise de la présidente, la Commission reçoit les conseils de deux comités autonomes composés d'experts techniques de l'extérieur : le Comité consultatif de la radioprotection (CCRP) et le Comité consultatif de la sûreté nucléaire. La CCSN reçoit aussi des conseils du ministère de la Justice du Canada par l'entremise de son Service juridique et ceux d'un agent de liaison médicale à plein temps de Santé Canada.

L'ancien Groupe des conseillers médicaux (GCM) a été dissous le 1er septembre 1999 et ses fonctions consultatives ont été intégrées au CCRP. Le GCM était composé de professionnels de la santé nommés par les provinces, Énergie atomique du Canada limitée, le ministère de la Défense nationale et Santé Canada. Le mandat révisé du CCRP garantit que les milieux médicaux continuent d'y être représentés.

Le Groupe de la vérification et de l'évaluation examine les questions qui on trait à la responsabilité de la direction de l'organisme et au rendement des programmes, et présente des recommandations pour améliorer la situation. Il relève directement de la présidente.

Le personnel de la CCSN applique les politiques de la Commission et lui présente des recommandations sur des questions relatives aux permis. L'effectif est réparti entre cinq directions.

- La **Direction de la réglementation des réacteurs** réglemente toutes les centrales nucléaires du Canada. Elle élabore les normes de sûreté et les conditions des permis qui ont trait à la construction et à l'exploitation de réacteurs de puissance, évalue des demandes de permis, présente à la Commission des recommandations sur les permis

et est chargée des activités de conformité qui ont trait à l'exploitation des réacteurs de puissance.

- La **Direction de la réglementation du cycle du combustible et des matières nucléaires** réglemente l'extraction et le traitement de l'uranium et son raffinage et sa transformation en combustible subséquents. Elle réglemente aussi les installations de recherche, les accélérateurs de particules médicaux et industriels, la production et l'utilisation des radio-isotopes, les activités de déclassement, la gestion des déchets radioactifs et l'emballage de matières radioactives pour le transport. La Direction évalue les demandes de permis, formule à la Commission des recommandations en la matière et est chargée des activités de conformité de son secteur de compétence.

- La **Direction de l'évaluation des facteurs environnementaux et humains** évalue le rendement des titulaires de permis dans les domaines de la radioprotection et de la protection environnementale, des services de dosimétrie, de l'assurance qualité, de la qualification et de l'évaluation du personnel, de la formation et des facteurs humains. La Direction est chargée des obligations de la CCSN qui découlent de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, d'enquêter sur les accidents et sur d'autres événements importants, ainsi que de programmes de recherche et d'élaboration de normes. La Direction donne de la formation technique au personnel de la CCSN, ainsi qu'à du personnel étranger en vertu d'accords de coopération.

- Le **Secrétariat** fournit du soutien administratif à la Commission, à ses comités consultatifs et à ses groupes de travail. Il assure aussi des services dans le domaine des relations extérieures, de la documentation interne, de la communication avec le public et de la planification et de la coordination de l'organisme. Le Secrétariat est aussi chargé de mettre en œuvre les exigences qui permettent au Canada de s'acquitter de ses obligations internationales qui ont trait à la non-prolifération nucléaire, aux garanties et aux mesures de sécurité, ainsi qu'aux responsabilités de la CCSN qui émanent de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

- La **Direction des services de gestion** gère les ressources humaines, financières, matérielles et en information de la CCSN. Elle administre aussi ses programmes en matière de sécurité et de conflits d'intérêts.

C. Organigramme

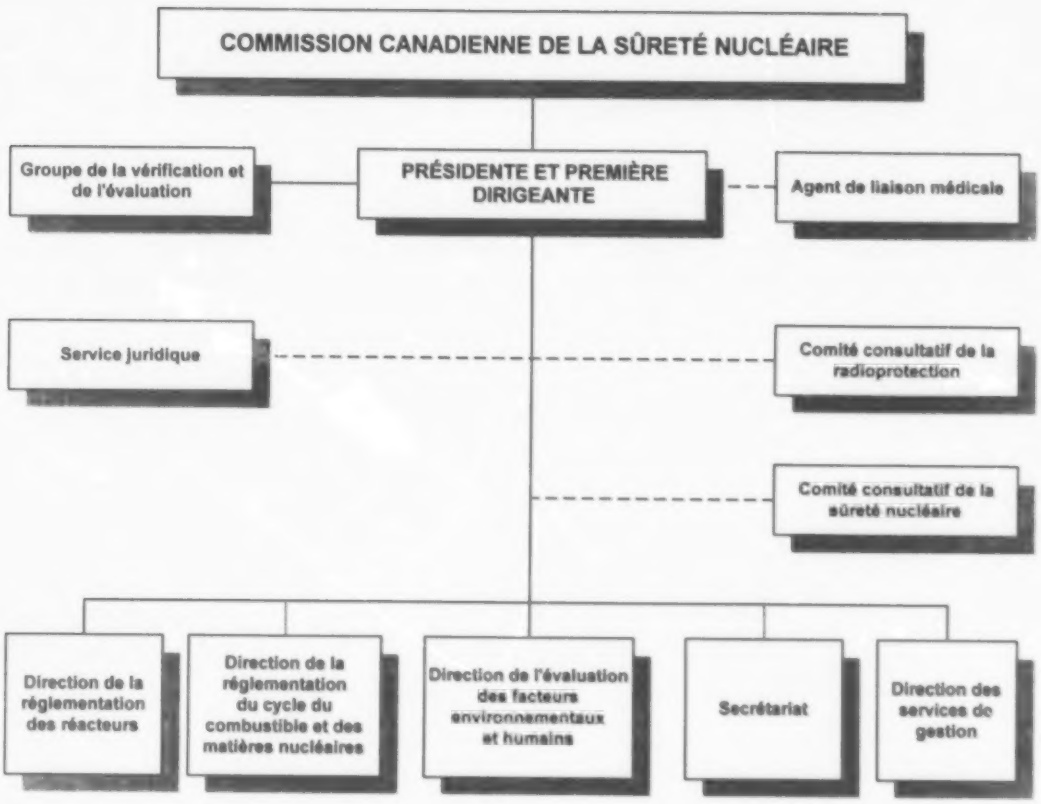

Note : ---------- signale un rôle consultatif

Partie VI : Autres renseignements

A. Personnes ressources pour obtenir d'autres renseignements

Pour obtenir plus de renseignements sur la Commission canadienne de sûreté nucléaire, communiquez avec :

La Division des communications
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
Case postale 1046
Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5S9

Téléphone : 1-800-668-5284 (au Canada)
(613) 995-5894

Télécopieur : (613) 995-5086

Courriel : info@cnsc-ccsn.gc.ca

Site Internet : www.nuclearsafety.gc.ca

B. Loi appliquées et règlements

Le ministre des Ressources naturelles assume devant le Parlement l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes et de leurs règlements d'application :

Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, 1997, c. 9
Loi sur la responsabilité nucléaire, 1985, c. N-28

C. Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports institutionnels

Commission de contrôle de l'énergie atomique, *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001*
Commission de contrôle de l'énergie atomique, *Rapport annuel 1999-2000*